

**COMPTE RENDU de la REUNION du  
CONSEIL MUNICIPAL en date  
DU 19 juin 2025 à 20h30**

**Présents :**

Benoît BERGERON, Michel COURTUAT, Anthony FERRET, Françoise MASSARD, Noël PEYRELON, Robert SOUVIGNET, Isabelle VERDUN, David GRANDMONTAGNE, Rachel FORESTIER.

Absents : Didier BEAUMESNIL, Hervé BONCOMPAIN

Excusés : Alexandre ARNAUD, Marie Thérèse MARTIN, Séverine SAGUETON.

Pouvoirs donnés : Marie Thérèse MARTIN donne pouvoir à Françoise MASSARD.

**1-Secrétaire de séance :**

Madame le Maire prend la parole en demandant s'il y a un volontaire pour être secrétaire de séance, Robert SOUVIGNET se porte volontaire, il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**2-Adoption du compte rendu de séance :**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le Compte rendu du 04 avril 2025, pas de remarque, le compte rendu est adopté par 10 suffrages.

**3-Modification de l'ordre du jour :**

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de ce conseil, le financement du SIVOM par la commune pour les enfants de la commune.

Avis favorable pour rajouter cette délibération.

**4-Modification du temps de travail d'un adjoint administratif principal :**

Compte tenu des besoins, des tâches administratives multiples, il convient de modifier le temps de travail de la nouvelle secrétaire de Mairie en passant de 20 h par semaine à 35 h/semaine.

Différentes tâches telles que remplacement à l'agence postale, gestion des salles communales, nettoyage des salles, numérisation des documents d'archives.

Avis favorable de l'ensemble des votants.

**5-Echange parcelle D971 et D972 :**

A la demande de madame Julien, qui souhaite procéder à un échange d'une partie de la parcelle D971 avec une partie de la parcelle D972 ( située sur la Commune du Pertuis où la Commune de St Hostien est propriétaire) au lieu dit La Voûlte, vers le réservoir, le conseil après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité des votants pour un avis favorable.

**6-Préemption D1645 et D1643 :**

La mairie qui peut préempter ces parcelles, demandées à l'achat par Mme VERDUN (qui sort de la salle étant impliquée dans le projet) décide de ne pas préempter et d'autoriser Mme MASSARD à signer tous papiers afférents à cette vente.

Avis favorable de l'ensemble des présents.

**7-Détermination du nombre et de la répartition des délégués au sein du conseil communautaire dès le renouvellement du conseil municipal :**

Le nombre de délégués pour la commune est fixé à un (1).

Avis favorable de l'ensemble des votants .

**8- Convention relative aux rétablissement des communications de St Hostien :**

Compte tenu du manque de précision de l'ensemble des chemins desservant tous les terrains, la délibération est retirée en attendant des précisions complémentaires afin de se prononcer de manière efficiente.

Avis favorable de l'ensemble des présents.

**9-Nommage de la route vers Ouillon parcelles D502 et D503 :**

Impasse à nommer pour desservir ces deux parcelles constructibles : proposition du Conseil : impasse de la Valériane.

**10-Acquisition de la parcelle C1202 auprès des sections de Giband, de La Freydeyre, de Souchon et du Triadour en vue de l'installation d'un parc photovoltaïque :**

Les sections citées en objet gèrent le bien non délimité (BND), afin de pouvoir les intégrer au bien communal dans le cadre des zones d'accélération des énergies renouvelables, il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 0,50€/m<sup>2</sup> via un acte authentique.

Cette acquisition permettra à la fois de maintenir une activité agricole, de répondre au développement des énergies renouvelables et de couvrir une partie des consommations énergétiques en installant un champ de panneaux photovoltaïques.

**11-SIVOM :**

Les séjours exceptionnels et voyages ne seront plus pris en compte par la commune, les sommes étant devenues trop importantes.

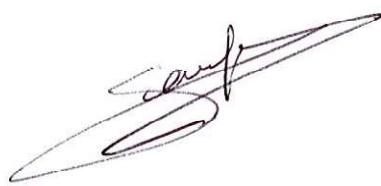
**12-Questions diverses :**

\*Enquête publique : Elle se déroulera du 26 au 28 juillet 2025, permanences en mairie les 03, 10, 18 et 28 juillet.

\*Réalisation d'un mur de soutènement sur le lotissement de Louche, le propriétaire de la parcelle située au dessus de la parcelle communale se propose de prendre en compte la main d'œuvre (soit 50 % du prix) du mur afin de se prémunir d'un mouvement de terrain.

\*Achat d'un écran pour l'école en remplacement de celui qui est HS et installation d'un système AGED en mairie pour sauvegarder l'ensemble des données informatiques.

Le Rapporteur  
Robert SOUVIGNET



La Maire de Saint Hostien  
Isabelle VERDUN

